



INSTRUCTIONS D'UTILISATION ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Veuillez lire les présentes instructions avec attention avant d'utiliser ce vêtement. Consultez l'ingénieur chargé de la sécurité ou votre responsable pour obtenir des informations concernant les vêtements adaptés à votre situation professionnelle. Conservez soigneusement les présentes instructions afin de pouvoir les consulter chaque fois que vous le souhaitez.

La déclaration de conformité de cet EPI et des instructions d'utilisation plus complètes sont disponibles sur le site <http://sio.to/eudoc>.



Cet article est conforme aux exigences fondamentales du [règlement européen 2016/425](#) relatif aux équipements de protection individuelle (EPI) compte tenu des normes européennes harmonisées.

Les pictogrammes et les catégories de protection correspondants se trouvent sur l'étiquette cousue dans le vêtement.

À l'exception des vêtements sur lesquels figurent uniquement les labels [EN 343](#) et/ou [EN 14058](#) et/ou [EN 13758-2](#) (couverts par une autocertification), tous nos EPI objets du présent mode d'emploi (à l'exception de $R_{ct} > 0.25 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$) ont été certifiés par Centexbel, Technologiepark 70, B-9052 Zwijnaarde (Belgique) - NB 0493. Lorsque le numéro 0493 figure à droite du pictogramme CE sur l'étiquette cousue dans le vêtement, cela signifie qu'il s'agit d'un EPI de catégorie III de conception complexe, visant à protéger l'utilisateur contre des risques mortels ou susceptibles d'affecter gravement et irrémédiablement sa santé. Le suivi du processus de fabrication en matière d'assurance qualité est assuré par Centexbel.

Cet EPI est conforme à la norme générale [EN ISO 13688:2013 / EN ISO 13688:2013+A1:2021](#). Cet EPI est conforme à la réglementation REACH et ne contient aucune substance connue à ce jour comme étant à l'origine de réactions allergiques ou de nature cancérigène ou mutagène. Tout comme pour n'importe quel EPI, ce produit ne vous protège pas contre tous les risques ! Il vous revient d'évaluer les risques se rapportant spécifiquement à votre situation.

Cet EPI est également porté en combinaison avec d'autres EPI (y compris des EPI ne constituant pas des vêtements). Il vous revient de vérifier la compatibilité de cet équipement et d'en faire un usage approprié en cas d'utilisation combinée à d'autres EPI. Il est également important de consulter les modes d'emploi des autres EPI utilisés.

En matière de protection contre la pluie, le froid, les produits chimiques, l'incendie, la chaleur, etc., il va de soi que la protection assurée par cet EPI ne concerne que les parties du corps qu'il couvre lors de l'exécution de vos activités et mouvements. Étant donné qu'il est possible de combiner différents vêtements, il vous revient de vous assurer que toutes les parties du corps sont couvertes pour garantir un degré approprié de protection.

Il est interdit d'apporter une quelconque modification à ce vêtement (sans l'autorisation de Sioen) ! Pour une protection optimale et conforme, toutes les sangles et attaches doivent être fermées.

Ne jamais porter de vêtement endommagé. Un vêtement endommagé doit immédiatement être écarté afin d'être réparé ou remplacé. Informez immédiatement votre responsable. À la fin de sa vie, ce vêtement doit être collecté, éliminé et traité sous contrôle (service de collecte professionnel en vue d'un recyclage mécanique ou thermique, etc.) au sein d'un établissement spécialisé. Sioen n'est pas tenue de reprendre les EPI en vue de leur élimination en toute sécurité et n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Nous vous recommandons de faire nettoyer vos vêtements par un professionnel (en le déposant auprès du service de blanchisserie de votre entreprise ou d'un service externe). Des instructions d'entretien spécifiques pour les laveries commerciales peuvent être obtenues sur demande auprès de Sioen ou sur le site internet de Sioen <http://sio.to/eudoc>. Des instructions d'entretien destinées à un lavage par les soins du propriétaire de cet équipement (qui peuvent également s'appliquer à un nettoyage en laverie commerciale) sont présentes sur l'étiquette cousue dans le vêtement.

Vous trouverez de plus amples informations sur la signification des symboles utilisés sur le site internet de Sioen <http://sio.to/eudoc>.

Veillez dans tous les cas contacter votre revendeur Sioen pour obtenir des informations complémentaires au sujet des instructions de nettoyage, des réparations et des méthodes de destruction appropriées.

Marquage	Explication
MAX	Nombre (théorique) maximal de cycles de nettoyage, indiquant que des tests de certification doivent être effectués après x cycles de nettoyage.
	Date d'expiration ou date de fin d'utilisation (« ne pas utiliser après le... »).
	Tests de certification effectués après un nettoyage industriel (voir http://sio.to/eudoc).
	Les valeurs A, B, C sont les mensurations (en cm) auxquelles ce vêtement convient. Vous trouverez les différents tableaux de tailles sur notre site internet http://sio.to/eudoc . (A : tour de taille - B : tour de poitrine - C : taille)

Veillez à ne jamais laisser votre vêtement se salir excessivement. Un **vêtement souillé n'offre pas le niveau de protection annoncé**. Les produits chimiques (y compris leur effet à long terme quand un vêtement est conservé souillé) peuvent amoindrir les propriétés protectrices du vêtement.

Lorsque vous choisissez votre vêtement, assurez-vous qu'il est à votre taille et ne présente aucun dommage visible.

D'une manière générale, choisissez vos vêtements de façon à pouvoir travailler confortablement, sans être gêné dans vos mouvements.

Traçabilité de la fabrication

Les détails requis figurent en bas de l'étiquette.

Instructions relatives au stockage

Lorsque vous n'utilisez pas votre vêtement, nous vous recommandons de le stocker dans une pièce suffisamment ventilée, après vous être assuré qu'il n'est ni humide, ni compressé. Évitez les températures extrêmes et la lumière directe du soleil pour que ses couleurs ne s'altèrent pas. Les réclamations relatives aux changements de teinte ne seront pas retenues.

Sioen n'assume aucune responsabilité pour les dommages découlant d'une utilisation improprie d'un EPI ou de toute utilisation ne respectant pas l'intégralité des instructions définies ci-dessus.

EN 343:2019

Protection contre la pluie



EN 343

Vêtement de protection portant la référence WR x, y, R

<u>x ou y</u> (voir étiquette)	<u>x</u> : Résistance à la pénétration d'eau (m)	<u>y</u> : Résistance à la vapeur d'eau (Ret : m ² .Pa/W)
Classe 1	≥ 0.8	>40
Classe 2	≥ 0.8*	25 < Ret ≤ 40
Classe 3	≥ 1.3*	15 < Ret ≤ 25
Classe 4	≥ 2*	≤ 15

(*) Colonne d'eau, tissu testé après prétraitement.

R = Vêtements prêt à porter - impact de fortes précipitations, facultatif (remplacé par 'x' lorsque pas testé).

Pour les vêtements de référence y : classe 1, la recommandation « Durée de port limitée » doit figurer sur l'étiquette. Le tableau ci-dessous indique la durée de port recommandée à différentes températures. La durée de port peut être augmentée, par exemple au moyen de l'utilisation d'ouvertures de ventilation, etc.

Température de l'environnement de travail	25 °C	20 °C	15 °C	10 °C	5 °C
Durée de port continue maximale recommandée	60 min	75 min	100 min	240 min	N/A

En matière de résistance évaporative, une combinaison de vêtements à couches multiples modulaires (p. ex. sous-vêtements avec capacités d'absorption et d'évacuation de l'humidité, isolation thermique) et de facteurs ergonomiques (ajustement, taille, élasticité, etc.) contribue à votre confort.

Note : Pour les modèles à manches amovibles, l'imperméabilisation peut être réduite au niveau de la fermeture éclair pour la fermeture éclair des manches.

EN 343:2003 +A1:2007
Protection contre la pluie



Vêtement de protection portant la référence WR x, y

<u>x ou y</u> <i>(voir étiquette)</i>	x : Résistance à la pénétration d'eau (m)	y : Résistance à la vapeur d'eau (Ret : m ² .Pa/W)
Classe 1	≥ 0,8	> 40
Classe 2	≥ 0,8*	20 < Ret ≤ 40
Classe 3	≥ 1,3*	≤ 20

(*) Colonne d'eau, tissu testé après prétraitement.

Pour les vêtements de référence y : classe 1, la recommandation « Durée de port limitée » doit figurer sur l'étiquette. Le tableau ci-dessous indique la durée de port recommandée à différentes températures. La durée de port peut être augmentée, par exemple au moyen de l'utilisation d'ouvertures de ventilation, etc.

Température de l'environnement de travail	25 °C	20 °C	15 °C	10 °C	5 °C
Durée de port continue maximale recommandée	60 min	75 min	100 min	240 min	N/A

En matière de résistance évaporative, une combinaison de vêtements à couches multiples modulaires (p. ex. sous-vêtements avec capacités d'absorption et d'évacuation de l'humidité, isolation thermique) et de facteurs ergonomiques (ajustement, taille, élasticité, etc.)

contribue à votre confort.

Note : Pour les modèles à manches amovibles, l'imperméabilisation peut être réduite au niveau de la fermeture éclair pour la fermeture éclair des manches.

Vêtement de protection saisonnier - protection contre l'eau

Ce pictogramme sans mention de la norme [EN 343](#) indique qu'il s'agit d'un vêtement de protection saisonnier (autocertification) procurant une protection de base contre la pluie légère et la bruine et dont les coutures n'ont pas nécessairement été conçues pour être imperméables.



EN ISO 20471:2013 +A1:2016

Vêtement signalant clairement la présence de l'utilisateur dans des situations à haut risque et à visibilité réduite

La combinaison d'un matériau aux propriétés fluorescentes et de bandes rétro réfléchissantes signale votre présence respectivement de jour ou de nuit (sous la lumière des phares).



Vêtement de protection portant la référence HVRx

<i>x (voir étiquette)</i>	Fluorescent (m ²)	Rétro réfléchissant (m ²)
Classe 1	≥ 0,14	≥ 0,10
Classe 2	≥ 0,50	≥ 0,13
Classe 3	≥ 0,80	≥ 0,20

Afin de garantir la visibilité du porteur, le vêtement doit être complètement fermé et ne doit pas être recouvert.

La visibilité obtenue dépend de l'utilisation (p. ex. salissures), de l'entretien (réparations, nettoyage, etc.) et du stockage (de préférence dans un environnement sombre) de votre vêtement. Le nombre maximal autorisé de cycles de nettoyage figure sur l'étiquette sous la forme « Max xx » (indication du nombre de cycles de blanchissage après lequel une procédure de certification doit être exécutée à nouveau), mais il ne constitue pas l'unique facteur déterminant la durée de vie du vêtement. La durée de vie d'un vêtement dépend également de son utilisation, de son entretien, de ses conditions de stockage, etc. Nous vous recommandons de prendre des précautions en cas de lavage avec d'autres vêtements sombres (couleurs susceptibles de déteindre). Après une exposition à la lumière, la teinte peut virer et ne plus correspondre à la couleur d'origine. Toutefois, cette couleur restera conforme à la norme [EN ISO 20471](#).

Les EPI à manches amovibles peuvent présenter une classe inférieure lorsque les fermetures à glissière sont ouvertes (voir étiquette). Un vêtement sans manches de classe 3 [EN ISO 20471](#) doit être associé à un vêtement à manches longues et/ou à un pantalon dotés respectivement de 2 bandes rétro réfléchissantes de 5 cm de large et d'une bande fluorescente d'au moins 5 cm tout autour.

EN ISO 20471 - Except § 5.6

Ce vêtement apporte au porteur une haute visibilité selon - EN ISO 20471:2013+ A1:2016 à l'exception de § 5.6.- Caractéristiques physiologiques- Résistance à la vapeur d'eau et résistance thermique. Le vêtement est limité en temps de portage



EN ISO 20471
Except § 5.6

Ce vêtement ne répond pas aux exigences de clause § 5.6 de la norme EN ISO 20471 :2013+A1 :2016 - exigences physiologiques- Résistance à la vapeur d'eau et résistance thermique. Pour cela le vêtement est limitée en temps de portance. Un avertissement est ajouté dans le vêtements. Le tableau ci-dessous est un guide montrant l'effet de la transmission de la vapeur d'eau sur le temps de portance continu recommandé d'un vêtement dans des températures environnantes différentes

Température de l'environnement de travail (°C)	25	20	15	10	5
Temps de portance continu maximum recommandé (min.)	60	75	100	240	NA

Vêtement de protection saisonnier - protection thermique

Ce pictogramme sans mention de la norme EN 14058 indique qu'il s'agit d'un vêtement de protection saisonnier (autocertification) doté d'une doublure thermique de base et destiné à être utilisé dans un environnement sujet à l'humidité et à un refroidissement par le vent (froid modéré, températures au-dessus de -5 °C).



EN 14058:2017

Protection contre les environnements froids (combinaison possible d'humidité et de vent à des températures jusqu'à -5 °C)



EN 14058

Vêtement de protection portant la référence LC a, b, c, d

- Résistance thermique R_{ct} mesurée sur la combinaison de tissus : classes 1 à 4 (voir étiquette)
- Option, classe de perméabilité à l'air : classes 1 à 3 (voir étiquette)
- Option, pour a = 1, 2 ou 3 : valeur d'isolation thermique résultante de base I_{cler} (en $m^2 \cdot K/W$), mesurée de façon dynamique sur le vêtement combiné à un sous-vêtement de type R (voir valeur sur étiquette)
- Option, résistance à la pénétration d'eau >0,8 m (colonne d'eau)

La présence d'un « X » sur l'étiquette signifie que cette propriété optionnelle n'a pas été testée.

	a : Rct (m ² K/W)	b : Perméabilité à l'air AP (mm/s)
Classe 1	0,06 ≤ Rct < 0,12	100 > AP
Classe 2	0,12 ≤ Rct < 0,18	5 < AP ≤ 100
Classe 3	0,18 ≤ Rct < 0,25	AP ≤ 5
Classe 4	0,25 ≤ Rct	/

En cas d'utilisation prévue relevant des classes 1 à 4, se référer aux tableaux disponibles sur le site internet de Sioen : <http://sio.to/eudoc>

L'isolation thermique peut diminuer après le lavage ou du fait de la compression. Ce vêtement protège exclusivement les parties du corps qu'il recouvre. Pour une protection complète, il convient de couvrir l'intégralité du corps, y compris les bras et jambes. Un gilet matelassé ou un gilet n'offre qu'une protection complémentaire.

EN 342:2017

Protection contre les environnements très froids (combinaison possible d'humidité et de vent à des températures inférieures à -5 °C)



Vêtement de protection portant la référence DF

- a Isolation thermique résultante de base $I_{cl,er}$ (en m².K/W), mesurée de façon dynamique sur le vêtement combiné à un sous-vêtement de type B (ou un sous-vêtement de type C ou R, voir valeur sur l'étiquette)
- b Perméabilité à l'air : classes 1 à 3 (voir étiquette)
- c Option, résistance à la pénétration d'eau (WP) >0,8 m (colonne d'eau)

La présence d'un « X » sur l'étiquette signifie que cette propriété optionnelle n'a pas été testée.

	b : Perméabilité à l'air AP (mm/s)	Application : vitesse de l'air
Classe 1	100 < AP	< 1 m/s en intérieur
Classe 2	5 < AP ≤ 100	< 5 m/s
Classe 3	AP ≤ 5	≥ 5 m/s, valeur typique pour l'extérieur

La valeur $I_{cl,er}$ (en m².K/W), telle qu'elle figure sur l'étiquette, est indiquée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous. Dans la ligne correspondante, à droite, figure une indication de la température minimale en °C (corrigée en fonction du facteur vent) pour différents niveaux d'activité ainsi que les vitesses de vent auxquelles l'utilisateur peut être exposé pendant 1 à 8 heures (sous réserve que le vêtement soit porté avec les sous-vêtements ad hoc). Une isolation excessive doit également être évitée, de même qu'un excès de

transpiration. Afin de bénéficier d'une protection optimale dans le cadre de votre situation professionnelle spécifique, il est nécessaire d'observer régulièrement des pauses dans une pièce chauffée où cet EPI sera de préférence enlevé (en partie) ou ouvert.

	Porteur : debout, statique			
Isolation	Faible activité, 75 W/m ²			
	Vitesse de l'air			
	0,4 m/s		3 m/s	
	8 h	1 h	8 h	1 h
0,265 m ² .K/W	13	0	19	7
0,310 m ² .K/W	10	-4	17	3
0,390 m ² .K/W	5	-12	13	-3
0,470 m ² .K/W	0	-20	7	-9
0,540 m ² .K/W	-5	-26	4	-14
0,620 m ² .K/W	-10	-32	0	-20

	Porteur : en mouvement							
Isolation	Faible activité, 115 W/m ²				Activité modérée, 170 W/m ²			
	Vitesse de l'air				Vitesse de l'air			
	0,4 m/s		3 m/s		0,4 m/s		3 m/s	
	8 h	1 h	8 h	1 h	8 h	1 h	8 h	1 h
0,265 m ² .K/W	3	-12	9	-3	-12	-28	-2	-16
0,310 m ² .K/W	-2	-18	6	-8	-18	-36	-7	-22
0,390 m ² .K/W	-9	-28	0	-16	-29	-49	-16	-33
0,470 m ² .K/W	-17	-38	-6	-24	-40	-60	-24	-43
0,540 m ² .K/W	-24	-45	-11	-30	-49	-71	-32	-52
0,620 m ² .K/W	-31	-55	-17	-38	-60	-84	-40	-61

Des mesures complémentaires peuvent devoir être prises pour les applications en dessous de -50 °C (protection respiratoire, protection de la peau, etc.) !

L'isolation thermique peut diminuer en raison du lavage ou du fait de la compression. Une veste, un pantalon et une capuche de protection contre le froid de même que des sous-vêtements correspondants doivent toujours être portés ensemble pour répondre aux spécifications ci-dessus.

Information sur les sous-vêtements de type B : t-shirt à manches longues, caleçon long,

chaussettes, chaussons en feutre, veste d'isolation thermique, pantalon d'isolation thermique, gants en maille et cagoule, avec cet EPI en tant que couche extérieure. Vous trouverez des informations spécifiques sur les sous-vêtements de type C sur le site internet de Sioen : <http://sio.to/eudoc>.

EN 510

Risque d'enchevêtrement ou de happement par des machines en mouvement

Vêtement de protection portant la référence RO

Vêtement de protection qui limite le risque d'enchevêtrement ou de happement par des machines en mouvement ou leurs composants lorsque le porteur travaille à proximité de machines ou appareils dotés de pièces mobiles dangereuses.

Cet équipement est une combinaison EPI constituée de deux pièces qui doivent être portées ensemble. La veste et le pantalon doivent se chevaucher à tout moment lors des mouvements du porteur. Ce vêtement doit être porté aussi ajusté que possible et être entièrement fermé.

Vêtement qui permet à l'utilisateur de se démarquer par faible visibilité



Ce vêtement ne répond pas aux exigences et n'est pas conforme à la norme [EN ISO 20471](#).

EN 17353:2020

Vêtement signalant clairement la présence de l'utilisateur dans des situations à moyen risque et à visibilité réduite



Ce vêtement est destiné aux situations à risque moyen selon l'analyse des risques liés à la tâche : des vitesses de circulation significativement plus faibles (≤ 60 km/h pour les usagers actifs de la route, ≤ 15 km/h pour les usagers de la route passifs) et/ou une densité de circulation plus faible. Il n'est pas destiné aux situations à haut risque couvertes par [EN ISO 20471](#).

La combinaison d'un matériau aux propriétés fluorescentes et de bandes rétro-réfléchissantes signale votre présence respectivement de jour ou de nuit (sous la lumière des phares).

Vêtement de protection portant la référence MRVx

x (Voir étiquette)	type	Fluorescent (m ²)	Rétro-réfléchissant (m ²)	Matière combinée (m ²)
Type B2	Conditions de nuit - membres	/	≥ 0.018	/

Type B3	Conditions de nuit - torse ou torse et membres	/	$\geq 0.08^*$	/
Type A	Conditions de jour	$\geq 0.24^*$	/	/
Type AB	Condition de jour, twilight et de nuit	$\geq 0.24^*$	$\geq 0.08^*$	$\geq 0.24^*$

(*) Pour hauteur > 140 cm

Afin de garantir la visibilité du porteur, le vêtement doit être complètement fermé et ne doit pas être recouvert.

La visibilité obtenue dépend de l'utilisation (p. ex. salissures), de l'entretien (réparations, nettoyage, etc.) et du stockage (de préférence dans un environnement sombre) de votre vêtement. Le nombre maximal autorisé de cycles de nettoyage figure sur l'étiquette sous la forme « Max xx » (indication du nombre de cycles de blanchissage après lequel une procédure de certification doit être exécutée à nouveau), mais il ne constitue pas l'unique facteur déterminant la durée de vie du vêtement. La durée de vie d'un vêtement dépend également de son utilisation, de son entretien, de ses conditions de stockage, etc. Nous vous recommandons de prendre des précautions en cas de lavage avec d'autres vêtements sombres (couleurs susceptibles de déteindre). Laver des couleurs similaires ensemble. Après une exposition à la lumière, la teinte peut virer et ne plus correspondre à la couleur d'origine. Toutefois, cette couleur restera conforme à la norme [EN 17353](#).

SIOEN

Fabricant :

Sioen nv, Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoos, Belgique

T: +32 (0)51 740 800 • www.sioen.com